

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 20 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN

**Excusés :** Mme Annick ALIX FAUDEMER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

**Absents :** Mme Sylvie ASSELIN, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance :** Mme Martine SAVARY

**Date de convocation :** 11 mai 2021

**Date d'affichage :** 25 mai 2021

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

**Délib. n°2021-044 : Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) - participation financière 2021**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en les soutenant financièrement dans des moments difficiles de leur parcours. Depuis 2018, la gestion administrative et financière du FAJ est confiée à la ligue de l'enseignement de Normandie.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FAJ calculée selon la formule suivante :

**0,23 € X population municipale**

Pour 2021, la contribution communale s'élèvera à **928 €** (0,23 € x 4 033 habitants population municipale = 927,59 € arrondi à 928 €).

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- **Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) d'un montant de 928 € au titre de l'année 2021.**

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

